

MAIRIE DE MONTCARET
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/12/2021

Reçu en préfecture le 03/12/2021

Affiché le

ID : 024-212402895-20211130-93_2021-DE

Numéro 93/2021

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil vingt-et-un, le trente novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCARET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Thierry LANSADÉ, Maire

Date de convocation : 22 novembre 2021

Étaient présents : LANSADÉ Jean-Thierry, FAVRETTO Jean-Luc, ROHOF Marie-Catherine, EYMARD Françoise, RAGOGNETTI Bertrand, COMBESCOT Aurélie, RABOISSON Jean-Luc, Claude FEUILLET, Marie-Pierre POUGET, Sébastien PRIGEN, Emmanuelle BAYLE, Hélène DONADIER, Patrick RAIMBAULT, Régis SOUMAGNAC, Josette LAGORCE

Absent non excusé : néant

Absents excusés : néant

Procurations : néant

Secrétaire de séance : Sébastien PRIGEN

OBJET : TARIF SALLE DES FETES

Le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de rectifier la délibération du 14 octobre 2020 à la suite d'une erreur dans le libellé (le tarif appliqué est pour le week-end et non pour un jour)

	Week-end	Chauffage	Cauton ménage	Cauton dégradations
Montcarétois	250 €	Inclus	200 €	1000 €
Hors Commune	400 €	Inclus	200 €	1000 €
Association de Montcaret	Gratuit	60 €	200 €	1000 €
Association hors Montcaret	250 €	Inclus	200 €	1000 €
Location table à l'unité	2,00 €	////	////	1000 €
Location chaise à l'unité	0,50 €	////	////	1000 €
Bal à but lucratif	250 €	///	200 €	1000 €

ASSOCIATIONS DE MONTCARET UTILISANT LA SALLE DE FACON HEBDOMADAIRE	
1 fois par semaine	110,00 € par an
2 fois par semaine	220,00 € par an
3 fois par semaine	330,00 € par an

Toute utilisation en fin de semaine, du vendredi 19 heures au dimanche soir, fera l'objet d'une facturation de chauffage quel que soit l'activité pratiquée.

Annule et remplace la délibération du 14/10/2020 déposée en Préfecture le 16/10/2020 sous le N° ID 024-212402895-20201014-80-2020-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme. En Mairie le 01 décembre 2021

Le Maire

Certifié exécutoire
Transmis en sous-Préfecture
Le 01/12/2021
Publié ou notifié
Le 01/12/2021

